

# Faen infos

## L'ASL et le harcèlement dans l'Éducation nationale



Le premier débat interactif des Autonomes de Solidarité Laïques portant sur « *Le harcèlement dans l'Éducation nationale* » aura lieu le **7 février 2012 de 19 heures à 21 heures** et réunira un panel de spécialistes de l'éducation.

Ce débat sera retransmis en direct simultanément sur : [www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)

et sur la page Facebook de l'Autonome : <http://www.facebook.com/pages/Autonome-de-Solidarite>

Il sera possible d'intervenir en direct grâce à un « chat » via la page Facebook des Autonomes.

## Formation des enseignants



Le SNCL-FAEN et le SNEP-FAEN ont rencontré le nouveau président de la Conférence des Directeurs d'IUFM (CD-IUFM) le 27 janvier 2012.

Face aux enjeux complexes liés à la réforme de la mastérisation, la CD-IUFM propose six leviers pour agir et transformer positivement la formation des enseignants.

Cette rencontre a permis au SNCL-FAEN et au SNEP-FAEN de **présenter leurs propres propositions pour contribuer à la réflexion sur un sujet qu'ils considèrent comme essentiel.**

## Élèves handicapés



Sept ans après la loi de 2005, les associations de parents d'enfants handicapés réunis au « Grenelle de la formation et de l'accès à la vie sociale des jeunes handicapés » le 25 janvier 2012 à Paris, déplorent que leurs enfants dépendent toujours d'improvisations et demandent qu'ils bénéficient d'un **réel accompagnement de qualité.**

## Harcèlement à l'école



Un sondage Ipsos commandé par le Ministère de l'Éducation nationale sur « *Les Français et le harcèlement scolaire* », rendu public le 24 janvier 2012 à l'occasion de la campagne « *Agir contre le harcèlement à l'école* », révèle que **24% des parents**

**d'élèves ayant participé au sondage disent avoir un enfant victime de harcèlement.**

Par ailleurs, 91% des parents qui pensent que leur enfant a déjà été victime de harcèlement scolaire disent que celui-ci en a fait part à un adulte.

Concernant la forme prise par ce harcèlement, les parents interrogés citent :

- les moqueries 70%,
- les insultes 67%,
- les coups 65%,
- les menaces 54%,
- les messages méchants 31%,
- les rumeurs 29%,
- les vidéos ou photos 3%.

Pour lutter contre le harcèlement à l'école, phénomène aux conséquences parfois dramatiques et irréversibles, le ministère a **lancé une campagne de sensibilisation** destinée à mobiliser les élèves, les parents et le personnel de l'éducation, contre toutes les formes de harcèlement entre élèves.

Un site Internet a été créé :

<http://agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/>

Il présente trois vidéos montrant trois formes de harcèlement banal et quotidien et offre une plateforme de ressources à la fois informatives, didactiques et pédagogiques.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la prise de conscience (tardive, certes) du ministère sur un sujet aussi grave. Mais **les**



**moyens mis en œuvre**, notamment « *mettre du tiers dans tout règlement de conflit afin de trouver une solution honorable pour chaque partie* » **ne nous semblent pas à la hauteur du problème.**

## Retraite et droit à l'information



La loi du 9 novembre 2010 a prévu un droit à l'information pour les assurés. Deux décrets du 30 décembre 2011 en précisent les modalités d'application.

- Le **relevé individuel de situation (RIS)** doit être envoyé automatiquement tous les 5 ans à partir de 35 ans et tous les ans sur demande. Il récapitule les droits acquis dans chaque régime où il y a eu une cotisation, les éléments de rémunération pris en compte la durée d'assurance et ce qui peut avoir une incidence sur la pension (enfants, service militaire...). La loi prévoit aussi un accès en ligne du relevé dont la mise en vigueur est fixée par décret au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Certains organismes le mettent en place cependant dès cette année conformément à une décision du GIP retraite.

- L'**estimation indicative globale (EIG)** évalue les **montants des pensions** dans chaque régime de base ou complémentaire estimés à différentes dates d'ouverture des droits (au 1<sup>er</sup> jour du trimestre civil qui suit) puis chaque année entre cette date et le taux plein (sans décote) et à la limite d'âge.



L'estimation est effectuée avec les éléments connus au moment de son établissement.

Le décret le concernant entérine les envois faits en 2011 (et non 2010) pour les générations nées en 1954 et 1955 et repousse de 2012 à 2013 le calendrier des EIG pour les assurés dont l'âge d'ouverture des droits est inférieur à celui retenu dans le cadre général (60 ans et 9 mois pour la génération de 1952, 61 ans et 2 mois pour celle de 1953...)

- **Information générale pour les primo-validants**

Une information générale doit être délivrée à l'assuré au cours de l'année civile qui suit celle dans laquelle il a validé au moins deux trimestres dans un des régimes existants.

Cette disposition s'appliquera **aux assurés ayant validé au moins deux trimestres en 2011 ou les années suivantes.**

- **Entretien à 45 ans**

Les personnes d'au moins 45 ans (non retraitées) peuvent demander un entretien portant sur leurs droits à pension **avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année pendant laquelle l'entretien est sollicité.** Celui-ci est organisé dans les **6 mois** suivant la demande. L'entretien peut se dérouler par téléphone ou par un moyen de communication électronique.

Cependant **les simulations** du montant des pensions ne pourront pas être obtenues avant le **1<sup>er</sup> juillet 2014.**

Les modifications successives de la loi semblent poser problème aux services en charge du droit à l'information des assurés.

## GRETA



Prenant prétexte d'une indispensable réforme des GRETA visant à améliorer le fonctionnement des structures et la gestion des personnels, **l'État veut se désengager de sa mission de formation des adultes** dans l'Éducation nationale.

Il veut remplacer l'actuelle structure juridique des GRETA rattachés à un **Établissement Public Local d'Enseignement (EPL)** par un **Groupement d'Intérêt Public (GIP) doté de l'autonomie administrative et financière.**

- Il met ainsi la formation continue **en marge** de l'Éducation nationale.

- Il veut faire supporter aux GIP-GRETA des **charges financières** nouvelles.

- Il crée par le passage en GIP de nombreuses **difficultés** techniques, juridiques et financières.

- Il place les personnels contractuels à **l'écart de l'Éducation nationale** sur des contrats de droit privé.

Les organisations syndicales SNCL-FAEN, CGT-Educ' action, SGEN-CFDT, SNES-FSU, SNEP-FSU, UNSA Éducation **réaffirment leur opposition** à la structure juridique du GIP pour les GRETA et demandent



**l'ouverture d'une négociation** pour définir une réforme porteuse de progrès pour l'ensemble du réseau et ses personnels.

**Elles appellent à une journée d'actions** dans toutes les académies sous forme de rassemblements, grèves, assemblées générales départementales ou académiques.



Un **préavis de grève** est déposé **nationalement.**

**L'intersyndicale nationale a d'ores et déjà demandé à être reçue par le ministre.**